

ANDY FILLMORE, MP  
HALIFAX

TOWN HALL REPORT  
ON ELECTORAL REFORM  
PUBLIC CONSULTATION



ANDY FILLMORE, DÉPUTÉ  
HALIFAX

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS  
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME  
ÉLECTORALE

CONSULTATIONS			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. 11 octobre	De 17 h 30 à 19 h 30	Halifax, N.-É.	80
2.			
3.			
4.			
<b>Forme :</b> <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input checked="" type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input checked="" type="checkbox"/> Micro ouvert <input type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input checked="" type="checkbox"/> Conférencier invité <input checked="" type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Deux réunions de discussion en tables rondes (11 tables)			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin : Oui	Remplacement du mode de scrutin actuel : Oui	Participation électorale : Oui	Accessibilité et inclusion : Oui
Vote obligatoire : Oui	Vote en ligne : Oui	Représentation locale : Oui	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) : Oui Participation, transparence, affaires autochtones, âge du vote

QUESTIONS DE DISCUSSION
<b>Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)</b>
<p>Les participants ont exprimé diverses opinions relatives au système actuel, mais la plupart étaient clairement insatisfaits.</p> <p>Les principaux motifs d'insatisfaction comprenaient la quantité de « votes gaspillés », le recours fréquent au vote stratégique, la crainte de la division des votes et les façons dont un environnement électoral excessivement partisan est créé. Les partis et les candidats moins connus ainsi que les minorités telles que les femmes et les peuples autochtones sont défavorisés alors que les partis qui recueillent le plus de fonds sont avantagés.</p> <p>La minorité d'opinions favorables reposait notamment sur les arguments suivants : le système actuel est facile à comprendre et bien connu des Canadiens, il engendre des gouvernements stables car souvent</p>

*Veuillez faire parvenir au :*

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

majoritaires, il comporte un lien direct entre les électeurs d'une circonscription et un représentant local, il permet l'élection de députés indépendants et se prête plus aisément aux changements de gouvernement.

**Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)**

Les possibilités suivantes ont été discutées : la représentation proportionnelle, le scrutin pondéré, le vote unique transférable et le système mixte proportionnel.

Quelques participants ont suggéré qu'un référendum est nécessaire afin de changer le système actuel.

Les trois caractéristiques que les participants ont le plus souvent considérées comme importantes à propos de la configuration d'un système électoral étaient l'accroissement de la collaboration entre les partis, la réduction ou l'élimination des « votes gaspillés » et la préservation de la représentation locale.

D'autres caractéristiques appréciées comprennent la simplicité, la facilité de sa mise en œuvre, la diversité, la proportionnalité, l'accessibilité, la responsabilité, le respect du clivage entre les zones urbaines et rurales, ainsi que l'égalité et l'équité, surtout en rapport au financement des campagnes électorales et aux limites de dépenses.

**Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)**

Oui. Les raisons suivantes ont été proposées afin d'expliquer pourquoi les Canadiens ne participent pas au processus démocratique : un conformisme social hostile à l'exercice du vote, une culture d'apathie, la méfiance envers les politiciens (qui ne seraient motivés que par leur intérêt personnel), une absence de responsabilité, la qualité médiocre du journalisme politique, l'influence des grandes entreprises, le badinage futile des politiciens et l'excès de partisanerie, un manque d'éducation et de connaissance des candidats, des périodes de vote trop restreintes (trop peu de jours d'ouverture des bureaux de scrutin et ces bureaux trop peu nombreux lors du vote par anticipation), des difficultés d'accès, le sentiment des citoyens que leur vote est insignifiant, un manque de publicité expliquant les façons de voter, de longues attentes aux bureaux de scrutin, un exercice compliqué, le besoin de pièces d'identité, un manque de ressources monétaires et de connaissance des problèmes, de même qu'un sentiment que les enjeux fédéraux ont des répercussions moindres sur la vie quotidienne des Canadiens que ceux liés à la politique municipale et provinciale.

De nombreuses idées ont été proposées afin d'accroître la participation à la démocratie canadienne, notamment l'abaissement de l'âge du vote, l'amélioration des processus visant à influencer le gouvernement entre les élections, une éducation plus poussée relative aux systèmes et aux processus politiques, recourir à des consultations populaires plus fréquentes avant les prises de décision ainsi qu'aux nouvelles technologies telle une application informant rapidement les Canadiens des décisions gouvernementales, rendre chaque vote significatif et la participation au scrutin obligatoire, hausser le financement public, améliorer la diffusion de l'information, réduire les obstacles monétaires à la participation au vote, raccourcir les campagnes électorales, accorder un crédit d'impôt ou d'autres incitatifs semblables pour stimuler la participation électorale, supprimer les exigences d'identification superflues, accroître le nombre des méthodes de scrutin, exiger des campagnes électorales « propres » et des sanctions pour les partis qui pratiquent le dénigrement, hausser le budget d'Élections Canada afin que cet organisme puisse éduquer la population à propos des façons de voter, rechercher de plus vastes consensus grâce à l'exercice accru de la « démocratie directe », permettre davantage de votes libres au Parlement, favoriser la transparence des dépenses gouvernementales, accroître les périodes de vote et le nombre des bureaux de scrutin ainsi qu'améliorer l'accès à ceux-ci.

**Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)**

Les participants étaient vivement en désaccord au sujet du vote obligatoire, presque chaque table ronde exprimant des opinions partagées.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

Ceux en faveur du vote obligatoire ont remarqué qu'il est important que celui-ci comporte la possibilité d'annuler son vote. Selon eux, le vote obligatoire accroîtra la participation à la vie démocratique et contribuera à la responsabilité sociale collective.

Ceux opposés à l'idée pensent que le scrutin obligatoire entraînerait une abondance de votes par des électeurs ignorant les enjeux et qu'une telle mesure serait probablement inapplicable.

Quelques participants ont suggéré que des incitatifs, par exemple de nature financière, pourraient être une meilleure façon d'accroître le taux de participation.

**Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Les participants étaient partagés au sujet du vote en ligne, plusieurs tables proposant à la fois des arguments favorables et des arguments opposés.

Ceux en faveur ont remarqué que le vote en ligne rendrait son exercice plus facile, augmenterait la participation surtout parmi les jeunes et réduirait les contraintes de temps associées au vote en personne. Parmi ces participants, bon nombre ont souligné que le système doit être sécuritaire avant d'être activé.

Ceux en désaccord s'inquiétaient de la vulnérabilité d'un système en ligne, car celui-ci pourrait être piraté et compromettre ainsi le caractère secret du vote et la crédibilité des résultats.

De nombreux participants ont mentionné que le vote en personne devrait persister, que celui en ligne devienne autorisé ou non.

**D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Une petite minorité de participants ont demandé un référendum à propos de la réforme électorale. Quelques-uns ont exprimé le souhait d'une participation accrue des peuples autochtones aux institutions gouvernementales, certains suggérant que des sièges leur soient réservés au Parlement. L'âge du vote a été mentionné fréquemment et quelques participants ont précisé que 16 ans était un âge approprié pour son exercice. L'idée d'offrir des incitatifs matériels a suscité une controverse, mais a été évoquée à quelques reprises.

**Présentation du rapport au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**

**Date : 13 octobre 2016**

**Signature du député**

**Andy Fillmore  
(Nom)**

**Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.**

*Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.*

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)**

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*